

**COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2015**

Le 3 novembre 2015 à 20h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Dominique DROUET, Maire.

Etaient présents : Patrick BREBION, Laurent COEURET, Christelle COLAS, René COSNARD, Joël DEROUIN, Françoise FORGEARD, Peggy MAILLARD, Denis MORTIER, Sébastien MORTIER, Sonia QUENTIN,

Date de convocation : 30 octobre 2015

Date d'affichage des décisions : 13 novembre 2015

Laurent COEURET a été élu secrétaire

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2015**

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 13 octobre 2015 est approuvé à l'unanimité.

**1. PERSONNEL : AVANCEMENT DE GRADE**

**CREATION DE POSTE ET RATIOS PROMUS/PROMOUVABLES**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'adjoint technique peut être promu au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et qu'il souhaite nommer l'agent technique à ce grade.

En conséquence, Monsieur le Maire demande de créer l'emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 17 h50 par semaine en vue d'un avancement de grade au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, autorise Monsieur le Maire à créer un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Suite à l'avis du comité technique paritaire du 24/09/2015, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer les ratios d'avancement au grade supérieur à 100 % et comme suit :

<b>Grade d'origine</b>	<b>Grade d'accès</b>	<b>Nombre d'agent promouvable</b>	<b>Ratios</b>	<b>Nombre d'agent à promouvoir au 01/01/2016</b>
Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	Adjoint technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	100 %	1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, fixe les ratios d'avancement de grade comme ci-dessus et demande l'avis au Comité technique paritaire.

## 2. TARIFS

### **Tarifs communaux 2016**

Le conseil municipal décide de réviser les différents tarifs pour l'année 2016, à savoir :

<b>SALLE DES FETES</b>	<b>Commune</b>	<b>Hors commune</b>
Réunion	45,00 €	45,00 €
Vin d'honneur	75,00 €	75,00 €
Journée	140,00 €	205,00 €
Week-end	200,00 €	335,00 €
Journée supplémentaire	65,00 €	65,00 €
Forfait chauffage / jour du 15/10 au 31/03	20,00 €	20,00 €
Forfait bac ordures ménagères	15,00 €	15,00 €
Caution	250,00 €	250,00 €
Location 1 table + 2 bancs	1,00 €	1,00 €

<b>PHOTOCOPIES, FAX</b>	<b>Particuliers</b>	<b>Associations</b>
A4 Recto Noir et blanc	0,10 €	0,05 €
A4 Recto Couleur	0,20 €	0,10 €
A3 Recto Noir et blanc	0,20 €	0,10 €
A3 Recto Couleur	0,40 €	0,20 €
Fax (feuille à l'unité)	0,20 €	0,10 €
Planche d'étiquettes	0,50 €	0,50 €

<b>CONCESSIONS CIMETIERE</b>	<b>Commune</b>	<b>Hors Commune</b>
50 ans	100,00 €	200,00 €
30 ans	70,00 €	140,00 €
Arrivé d'une urne	Gratuit	Gratuit

<b>ASSAINISSEMENT</b>	
Le m3	1,03 € H.T.
Abonnement réseau	82,00 € H.T.
Taxe raccordement	836,12 € H.T.

<b>TERRAINS</b>	
Parcelle A277	51,00 €
Parcelles A257, 258	142,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, valide ces tarifs pour l'année 2016

### **Location parcelles A257, A258**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de location pour les parcelles A257 et A258 arrive à son terme en décembre et qu'il convient de le renouveler.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de renouveler le contrat de location de ces parcelles à Mr COCHON moyennant un tarif de 142 € pour l'année 2016 (indexé sur la base de l'indice national des fermages) payable au 1<sup>er</sup> novembre 2016, à charge pour lui d'entretenir soigneusement ledit terrain.

### **Location parcelle A277**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de location pour la parcelle A277 arrive à son terme en décembre et qu'il convient de le renouveler.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de renouveler le contrat de location de cette parcelle au GAEC Porceval moyennant un tarif de 51 € pour l'année 2016 (indexé sur la base de l'indice national des fermages) payable au 1<sup>er</sup> novembre 2016.

## 3. DEVIS

### **Peintures Salle polyvalente**

Mr le Maire présente au Conseil Municipal des devis demandés à différentes entreprises et concernant la rénovation des peintures de la salle polyvalente :

	PEINTURES	RADIATEURS	PARQUET	TOTAL HT
TOUT NET - ST CALAIS	10 728,50	1 602,70	1 151,72	13 482,92
BOUET - BOULOIRE	10 778,00	1 320,00	(en sous traitance) 5 940,00	12 098,00 18 038,00
LA MACHINERIE - LE MANS	15 284,00	non	non	15 284,00
MT PEINTURE - ECOMMOY	13 800,50	780,00	3 935,25	18 515,75

A l'examen détaillé des devis, des interrogations subsistent concernant le nettoyage des radiateurs et du parquet. Le Conseil Municipal, après discussion, décide de demander plus d'explications aux entreprises, d'attendre le compte-rendu de la commission travaux qui doit se réunir le 21 novembre et de reporter le choix d'une entreprise à un prochain conseil.

#### **Devis VMC salle polyvalente**

Mr le Maire indique au Conseil Municipal que le système VMC de la salle polyvalente et la hotte de la cuisine n'ont jamais été nettoyés. Il convient donc d'y remédier. Mr le Maire a reçu un devis de la Ste ATMOSPHEO d'un montant de 1.122,00€ TTC comprenant le nettoyage de la hotte, du système VMC et de la pose de 4 trappes afin de maintenir le réseau existant en conformité.

Le Conseil Municipal, après discussion, note le besoin d'entretenir ce réseau et autorise Mr le Maire à demander d'autres devis.

#### **Devis électricité pour le local sanitaire**

Mr le Maire présente au Conseil Municipal un avenant au devis de l'Entreprise BROSSIER, pour un montant de 2.247,84€ TTC et fournit les explications suivantes :

L'entreprise a constaté que faire la reprise sur l'installation électrique existante ne permettait pas de la mettre aux normes de sécurité en vigueur. Elle propose de créer une nouvelle ligne pour faire un réseau à part pour la chaufferie et pour toute l'installation électrique de l'ancienne classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de privilégier la sécurité pour ces locaux recevant du public et plus particulièrement des enfants, et autorise Mr le Maire à signer l'avenant pour 2.247,84€ TTC.

### **4. CONTRAT ARGILIMMO**

Mr le Maire a reçu l'agence Argilimmo pour le logement communal à louer 14 rue du val de Loir. Celle-ci propose un contrat annuel de 319€ correspondant à 7% du montant annuel des loyers pour assurer la publicité du logement, en rédiger le bail, faire les états des lieux entrants et sortants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, propose dans un premier temps de revoir le montant du loyer mensuel à 380€ et reprendre contact avec l'Agence Argilimmo début 2016 si le logement est toujours vacant.

### **5. RAPPORT 2014 SIAEP BOULOIRE**

Mr le Maire donne lecture des principaux éléments du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par le SIAEP de la Région de Bouloire pour l'année 2014, et transmis à l'ensemble du Conseil Municipal. Il invite le Conseil Municipal à se prononcer sur ce rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, n'émet aucune remarque particulière sur le rapport présenté.

### **6. QUESTIONS DIVERSES**

#### **Cimetière**

Mr le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier reçu par Mr et Mme MAUDUIT. Ils souhaitent faire un don à la commune pour financer la restauration de la plaque de commémoration des morts pour la patrie durant la seconde guerre mondiale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, accepte le principe et remercie Mr et Mme MAUDUIT.

### Commissions

Mr le Maire propose une commission des Finances le 24 novembre à 20h

La Commission Cimetière se réunira le 20 novembre à 14h

La Commission Travaux se réunira le 21 novembre à 11h pour faire un tour de l'ensemble des bâtiments communaux et prévoir l'investissement 2016.

### Prochain conseil municipal

Mardi 1<sup>er</sup> décembre à 20h

### La séance est levée à 22h10

BREBION Patrick	
COEURET Laurent	
COSNARD René	
DEROUIN Joël	
DROUET Dominique	
FORGEARD Françoise	

COLAS Christelle	
MAILLARD Peggy	
MORTIER Denis	
MORTIER Sébastien	
QUENTIN Sonia	